



Article | 14 avril 2025 **Abonnés**



Protection de l'enfance : y a-t-il trop de placements en France ?

À l'occasion des 45e Assises du Cnaemo, Isabelle Santiago a souligné que la France était le "premier pays d'Europe de placement d'enfants." Une remarque, réitérée lors de la présentation du rapport sur les dysfonctionnements de l'aide sociale à l'enfance, qui a interpellé les éducateurs.

« *La France est le premier pays d'Europe à placer le plus d'enfants.* » Une situation dont on ne peut « être fier » et pour laquelle il faut « trouver des solutions », a lancé Isabelle Santiago, le 8 avril, lors de la présentation des conclusions du rapport de la commission d'enquête des manquements des politiques publiques de protection de l'enfance dont elle était rapporteure.

Une réflexion qu'elle avait déjà partagée la semaine précédente, lors d'une table ronde organisée le 3 avril par le Cnaemo sur la « cohérence des politiques de la protection de l'enfance dans un système décentralisé et en crise ». Elle avait souligné que ce n'était « pas acceptable », qu'il fallait « s'interroger sur les pratiques professionnelles. »

Ce qui a interpellé quelques professionnels du secteur.

.....

À lire également : [La recentralisation est-elle un "remède miracle" à la crise de la protection de](#)

Les placements « protègent »

Une éducatrice exerçant dans le département du Nord a souhaité rappeler qu'« *aujourd'hui, le placement ne protège pas forcément de manière adéquate, mais il protège. Des enfants meurent car des placements ne sont pas mis en place.* »

« *Il est important de dire que lorsque nous prenons la décision de demander un placement dans l'urgence ou préparé, que ce soit à la demande des parents ou de l'enfant, ce n'est pas une préconisation qu'on prend à la légère* », a-t-elle insisté. « *Mais au même titre qu'un enfant a le droit de vivre dans sa famille, il a le droit aussi à un ailleurs.* »

3 000 placements non exécutés

En protection de l'enfance, Pierre-Alain Sarthou, directeur général de la Cnape, a ajouté que « *la réalité, c'est qu'il y a 3 000 placements non exécutés, des budgets départementaux saturés... alors, oui, il y a trop de placements en France, et oui aussi, quand vous demandez des placements, vous avez raison* ».

« Injonction paradoxale »

Le juge des enfants Édouard Durand, ancien coprésident de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (Ciivise), était interrogé sur la problématique suivante : « *Comment en tant que magistrat ordonner des mesures qui peuvent ne pas être exercées pour différentes difficultés économiques ? Politiques ? Administratives ?* »

« *Le juge est une institution conçue par la Constitution pour ne pas tenir compte [...] des enjeux administratifs et budgétaires* » ni « *de l'organisation de chacun* », a-t-il répondu. « *Qui fait quoi ? Qui paie quoi et quand ? Qui habilite ? Qui évalue ? C'est raisonner en termes de processus, de dispositifs* », avance le magistrat. Or, « *il me semble qu'il est extrêmement dangereux de construire une politique publique de protection de l'enfance en termes de processus exclusivement* ».

Mais s'il estime « *irresponsable* » pour un juge de tenir compte de la réalité de la mise en œuvre de ses préconisations, il l'est tout autant de ne pas en tenir compte... Et il appartient aux juges de résoudre cette « *injonction paradoxale* », soutient-il.

« **Mon fils et moi leur devons beaucoup** »

Lors des Assises du Cnaemo, Vanessa, une mère de famille qui a bénéficié d'une **mesure d'AEMO** pour elle et son fils, est venue témoigner à la tribune. « *Au début, j'étais fermée, angoissée et limite désagréable* », confie-t-elle.

« *Mon fils qui avait 10 ans à l'époque, arrivait anxieux aux rendez-vous. Ce qui m'a marqué, c'est que l'éducateur ne m'a pas écoutée. Il s'est concentré sur mon fils.* » Les rendez-vous passent, et son fils a de plus en plus confiance : « *Tous l'écoutent et le comprennent enfin. Jusqu'au jour où mon garçon a pu affronter son père et lui dire ce qu'il avait sur le cœur.* »

Émue, elle ajoute : « *Aujourd'hui, je ne peux que remercier l'équipe d'avoir pu libérer la parole de mon fils, d'avoir été humaine, surtout.* » Elle confie avoir « *r epris confiance en ces travailleurs sociaux.* » Sa mesure est terminée depuis un an et demi, mais elle sait qu'elle et son fils peuvent « *toujours compter sur eux. [Nous] leur devons beaucoup.* » Un témoignage important pour des professionnels en crise de sens.

À lire également :

- Aide sociale à l'enfance : un accueil durable au sein de familles bénévoles [Long format]
- Protection de l'enfance : la Gironde mise sur la prévention et le soutien à la parentalité
- Placements abusifs d'enfants : la fiabilité des rapports d'évaluation en question

 **Marine DERQUENNE, Virginie FLEURY**